



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 31 août 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

C'est Arrive Demain	5
<i>C'est Arrive Demain - 30/08/2015</i>	
Il n'y a pas que le PIB dans la vie !	6
<i>Marne Agricole - 28/08/2015</i>	
Il n'y a pas que le PIB dans la vie!	8
<i>Réussir La Haute- Loire Paysanne - 28/08/2015</i>	
Il n'y a pas que le PIB dans la vie !	10
<i>La Revue Agricole De L'aube - 28/08/2015</i>	
collectif #privédegrandir : les acteurs des services à la personne protestent contre la...	12
<i>Silvereco.Fr - 28/08/2015</i>	
France Stratégie - 28/08/2015 11:25:00	14
<i>Newspress.Fr - 28/08/2015</i>	
France Stratégie vient de publier : Comment se comparent les salaires entre la France e...	16
<i>Newspress.Fr - 28/08/2015</i>	
Compétitivité : comment l'industrie allemande a profité des bas salaires	18
<i>Lamecanique.Com - 29/08/2015</i>	
Comparaison des salaires entre France et Allemagne, selon une analyse de France Strat...	19
<i>La Correspondance Économique - 31/08/2015</i>	
Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires	25
<i>Trader- Workstation.Com - 28/08/2015</i>	
Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires	26
<i>Bourse- Tendence.Fr - 28/08/2015</i>	
Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires	27
<i>Politique- Actu.Com - 28/08/2015</i>	
Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?	28
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 29/08/2015</i>	
Les Allemands ont-ils vraiment des salaires plus compétitifs que les Français ?	29
<i>Yahoo ! Finance France - 28/08/2015</i>	
Un droit du travail bientôt moins contraignant pour l'entreprise	31
<i>Lexpress.Fr - 28/08/2015</i>	
L'aile droite du PS veut ouvrir le débat sur le marché du travail	33
<i>La- Croix.Com - 28/08/2015</i>	
Les réformateurs poussent leur avantage	35
<i>Libération - 28/08/2015</i>	
A La Rochelle, Valls s'escrime à remobiliser la gauche	36
<i>Journaldunet.Com - 30/08/2015</i>	
Le Premier ministre Manuel VALLS insiste sur la nécessité de réformer le droit du trav...	37
<i>Bulletin Quotidien - 31/08/2015</i>	
Travail : Valls bouscule le code	38
<i>Libération - 28/08/2015</i>	
Les ambitions bridées de Manuel Valls	39
<i>Les Echos - 31/08/2015</i>	
A La Rochelle, Valls défend sa politique, une réforme du code du travail et des allianc...	40
<i>20Minutes.Fr - 30/08/2015</i>	
Valls insiste sur la nécessité de réformer le droit du travail	41
<i>France24.Com - 30/08/2015</i>	
Valls ouvre la voie à une réforme du Code du travail mais le débat sur les 35 heures es...	43
<i>Larep.Com - 30/08/2015</i>	
La Rochelle : ce qu'il faut retenir du discours de Manuel Valls	44
<i>Lepoint.Fr - 30/08/2015</i>	

Sommaire

Droit du travail : le gouvernement veut plus de souplesse <i>Challenges.Fr - 30/08/2015</i>	46
«Réformons le droit du travail» <i>Le Courrier Picard Toutes Éditions - 31/08/2015</i>	48
DROIT DU TRAVAIL <i>L'Économie En 2 Mots - 28/08/2015</i>	49
La CFDT exaspérée par la petite phrase du ministre <i>Le Figaro - 29/08/2015</i>	50

France Stratégie



EUROPE 1 C'EST ARRIVE DEMAIN – Le 30/08/2015 – 09:22:44 – Extrait Invité : Pascal LAMY, ancien commissaire européen, ancien directeur général de l'OMC

David ABIKER

En Grande-Bretagne la croissance revient, aux Etats-Unis elle est plus forte que prévu, à quoi on peut s'attendre chez nous ?

Pascal LAMY

Une croissance médiocre, on fait un peu plus de croissance que les autres quand l'économie va très mal ; et en ont fait moins quand l'économie va bien...

David ABIKER

Comment ça se fait ça d'ailleurs ?

Pascal LAMY

C'est un problème de structure de l'économie française, c'est un problème de régulation de l'économie française, c'est un problème de dosage. Je crois que Jean PISANI-FERRY, quand il a publié son petit ouvrage « la France en 2025 » au Commissariat au Plan et à la Stratégie a parfaitement expliqué ce qui bloque la croissance française. Nous sommes dans un pays où le potentiel de croissance est insuffisamment utilisé faute de réformes. 09:23:00FIN{

Il n'y a pas que le PIB dans la vie !

La seule mesure du progrès de la société par la croissance économique montres limites.

Tour d'horizon pour faire évoluer cette idée.

C'est une notion en-core très abstraite en France et que certains ont découvert à travers des reportages qui se passent au Bhoutan et sa notion de bonheur national brut. Ce petit État a lancé ce concept en 1972 et depuis, les sociétés occidentales ont eu l'idée d'essayer de l'appliquer. Des travaux et des expériences sont régulièrement entrepris à ce sujet et les Nations-unies, à travers le Programme des Nations-unies pour le développement, ont même créé un indice baptisé Indice de développement humain (IDH). Globalement, l'idée serait de démontrer que le progrès et la richesse ne résident pas uniquement dans ma mesure de la croissance économique et que d'autres aspects de la vie en général sont à prendre en compte pour évaluer lesdits progrès et richesse.

Idée générale

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) proposent aujourd'hui « un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales ». Le postulat de départ, fait par la plupart des économistes, des représentants de la société civile et du grand public, est que chacun s'accorde pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune

d'un seul indicateur, le produit intérieur brut, ni dans une seule dimension, la croissance de la production. Difficulté : s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de « *soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative* ».

Dans leur approche de travail, les deux structures soulignent que « *malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique* ». Ce premier travail ne peut donc être compris que comme une étape avant d'autres travaux pour enrichir tout cela. Par ailleurs, il apparaît comme évident que « *tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels* ». D'où le fait que les deux acteurs ont voulu privilégier un travail multicritères, ce qui les a conduit à privilégier une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. « *Ces indicateurs doivent être en nombre*

limité ; dix au maximum ; de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques » note le rapport.

Thèmes spécifiques

Pour conduire leurs travaux, France Stratégie et le Cese ont également consulté assez largement la population civile. Ils ont notamment conduit une enquête qui a permis de dégager des thèmes spécifiques, apparaissant comme importants aux yeux des citoyens pour exprimer la notion de développement, de progrès et de richesse, bref, la situation de la France. Les trois critères qui arrivent en tête des réponses sont d'ordre économique : il s'agit de l'accès à l'emploi (et non le chômage ou l'emploi lui-même), l'endettement du pays (un grand classique) et le dynamisme économique (intéressant car comment mesure-t-on le dynamisme ?). Les trois suivants sont plutôt d'ordre social : on trouve tout d'abord la santé puis la notion de « *qualité de vie et de vivre ensemble* » et enfin la réduction des inégalités. On trouve plus loin des éléments comme l'investissement productif, l'accès à l'éducation, la sécurité, l'accès au logement l'innovation et les start-up. Les notions de biodiversité, de recyclage des déchets, de réchauffement climatique et d'accès à la culture arrivent derrière tous ceux précédemment cités. Au final, trois grands thèmes ont été retenus : économie, social et environnement. Le premier est composé des valeurs travail (avec comme indicateur le taux d'emploi),

investissement (patrimoine productif) et stabilité financière (dette publique et privée) ; le second parle de santé (espérance de vie en bonne santé), de qualité de vie (satisfaction à l'égard de la vie), d'inégalités (écarts de revenus) et d'éducation (part des diplômés) ; enfin, le troisième regroupe le climat (consommation carbone), la biodiversité (abondance des oiseaux) et les ressources naturelles (recyclage des déchets).

En conclusion, les auteurs de ces travaux rappellent que cette idée de définir la richesse nationale de façon différente progresse : il y a d'abord eu le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 puis, en avril 2015, l'adoption par la représentation nationale d'un

texte de loi relatif à la prise en compte de « *nouveaux indicateurs de richesse* ». Il y aura désormais aussi cette étude proposant une panoplie d'indicateurs, à discuter et à faire évoluer bien sûr. Pour abonder dans ce sens, [France Stratégie](#) et le Cese plaident pour la création « *d'un site internet dédié afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la description des indicateurs et de leur évolution en comparaison internationale, comme l'ont fait de nombreux pays* ». Mais ils proposent aussi de considérer, par exemple, les futurs projets d'infrastructures et d'équipement à l'aune de ces critères. Idem pour les textes législatifs avant de suggérer qu'à terme, « *les administrations pourraient présenter*

dans leur rapport annuel un bilan de leur action sur l'année écoulée au regard de ces objectifs de qualité de la croissance et des indicateurs associés ». À suivre...

Mesure

La recherche de mesures différentes de la production de richesses et donc aussi du bien-être humain fait lentement son chemin parmi les populations.

Thierry Michel



SOCIÉTÉ La seule mesure du progrès de la société par la croissance économique montre ses limites. Tour d'horizon pour faire évoluer cette idée.

Il n'y a pas que le PIB dans la vie!

C'est une notion encore très abstraite en France et que certains ont découvert à travers des reportages qui se passent au Bhoutan et sa notion de bonheur national brut. Ce petit État a lancé ce concept en 1972 et depuis, les sociétés occidentales ont eu l'idée d'essayer de l'appliquer. Des travaux et des expériences sont régulièrement entrepris à ce sujet et les Nations-unies, à travers le Programme des Nations-unies pour le développement, ont même créé un indice baptisé Indice de développement humain (IDH). Globalement, l'idée serait de démontrer que le progrès et la richesse ne résident pas uniquement dans ma mesure de la croissance économique et que d'autres aspects de la vie en général sont à prendre en compte pour évaluer lesdits progrès et richesse.

Idée générale

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, [France Stratégie](#) (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) proposent aujourd'hui «un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales».

Le postulat de départ, fait par la plupart des économistes, des représentants de la société civile et

du grand public, est que chacun s'accorde pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur, le produit intérieur brut, ni dans une seule dimension, la croissance de la production. Difficulté : s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de «soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative».

Dans leur approche de travail, les deux structures soulignent que «malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi [France Stratégie](#) et le Conseil économique, social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique». Ce premier travail ne peut donc être compris que comme une étape avant d'autres travaux pour enrichir tout cela.

Par ailleurs, il apparaît comme évident que «tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments

rationnels». D'où le fait que les deux acteurs ont voulu privilégier un travail multicritères, ce qui les a conduit à privilégier une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. «Ces indicateurs doivent être en nombre limité ; dix au maximum ; de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques» note le rapport.

Thèmes spécifiques

Pour conduire leurs travaux, [France Stratégie](#) et le Cese ont également consulté assez largement la population civile. Ils ont notamment conduit une enquête qui a permis de dégager des thèmes spécifiques, apparaissant comme importants aux yeux des citoyens pour exprimer la notion de développement, de progrès et de richesse, bref, la situation de la France. Les trois critères qui arrivent en tête des réponses sont d'ordre économique : il s'agit de l'accès à l'emploi (et non le chômage ou l'emploi lui-même), l'endettement du pays (un grand classique) et le dynamisme économique (intéressant car comment mesure-t-on le dynamisme ?). Les trois suivants sont plutôt d'ordre social : on trouve tout d'abord la santé puis la notion de «qualité de vie et de vivre ensemble» et enfin la réduction des inégalités. On trouve plus loin des éléments comme l'investissement productif, l'accès à l'éducation, la sécurité, l'accès au logement l'innovation et les start-up. Les



notions de biodiversité, de recyclage des déchets, de réchauffement climatique et d'accès à la culture arrivent derrière tous ceux précédemment cités.

Au final, trois grands thèmes ont été retenus : économie, social et environnement. Le premier est composé des valeurs travail (avec comme indicateur le taux d'emploi), investissement (patrimoine productif) et stabilité financière (dette publique et privée) ; le second parle de santé (espérance de vie en bonne santé), de qualité de vie (satisfaction à l'égard de la vie), d'inégalités (écarts de revenus) et d'éducation (part des diplômés) ; enfin, le troisième regroupe le climat (consommation carbone), la biodiversité (abondance des oiseaux) et les ressources naturelles (recyclage des déchets).

En conclusion, les auteurs de ces travaux rappellent que cette idée de définir la richesse nationale de façon différente progresse : il y a d'abord eu le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 puis, en avril 2015, l'adoption par la représentation nationale d'un texte de loi relatif à la prise en compte de «*nouveaux indicateurs de richesse*». Il y aura désormais aussi cette étude proposant une panoplie d'indicateurs, à discuter et à faire évoluer bien sûr. Pour abonder dans ce sens, [France Stratégie](#) et le Cese plaident pour la création «*d'un site internet dédié afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la description des indicateurs et de leur évolution en comparaison internationale, comme l'ont fait de nombreux pays*». Mais ils proposent aussi de considérer, par exemple, les futurs projets d'infrastructures et d'équipement à l'aune de ces critères. Idem pour les textes législatifs avant

de suggérer qu'à terme, «*les administrations pourraient présenter dans leur rapport annuel un bilan de leur action sur l'année écoulée au regard de ces objectifs de qualité de la croissance et des indicateurs associés*». À suivre...

D'autres indicateurs de mesure existent

FOCUS

Preuve que les sociétés contemporaines ne se contentent pas du classique PIB, la construction d'indicateurs alternatifs à ce dernier fait flores. Précisons que si tous présentent certainement des aspects positifs et intéressants, aucun ne fait réellement l'unanimité. Et en aucun cas, pas un candidat ne se substitue à lui pour le moment.

Outre l'indice du bonheur national brut du Bhoutan et l'indice de développement humain (IDH) des Nations-unies, d'autres mesures ont vu le jour depuis quelque temps. L'un des plus anciens, et malheureusement le plus connu, est celui de l'indicateur de pauvreté humaine des pays en développement, créé par les Nations-unies.

Autre outil, l'indicateur de progrès véritable (IPV), qui est un indicateur alternatif au PIB et à l'IDH : il ne se contente pas de mesurer la seule activité monétaire mais il comporte un ajout et une déduction : d'un côté, il ajoute au PIB la valeur estimée des activités économiques non monétaires (travail domestique ou activités bénévoles...) et il ôte du PIB la valeur estimée des richesses naturelles perdues (dommages à

l'environnement, destruction des ressources non renouvelables...) et des dégâts sociaux (chômage, délits, crimes, délinquances, accidents, maladies, inégalités...). Autre variante qui cherche à intégrer des notions autres que les seules richesses monétisées, le produit intérieur doux qui, à l'image du précédent, veut comptabiliser les activités domestiques et bénévoles. C'est une notion qui est née au Québec. Plus qu'une mesure, il se veut une tentative pédagogique pour faire réfléchir les individus sur la production de richesses au sens large.

D'autres travaux ont débouché sur des notions proches de ces premières formulations : indicateur de bien être durable, bonheur intérieur net, indice de pauvreté multidimensionnelle ou encore l'indice de meilleure vie... Il existe même un indice sexospécifique du développement humain (qui tient compte de différences entre homme et femme comme l'espérance de vie, l'accès à l'éducation...).

THIERRY MICHEL

SOCIÉTÉ La seule mesure du progrès de la société par la croissance économique montre ses limites. Tour d'horizon pour faire évoluer cette idée.

Il n'y a pas que le PIB dans la vie !

C'est une notion encore très abstraite en France et que certains ont découvert à travers des reportages qui se passent au Bhoutan et sa notion de bonheur national brut. Ce petit État a lancé ce concept en 1972 et depuis, les sociétés occidentales ont eu l'idée d'essayer de l'appliquer. Des travaux et des expériences sont régulièrement entrepris à ce sujet et les Nations-unies, à travers le Programme des Nations-unies pour le développement, ont même créé un indice baptisé Indice de développement humain (IDH). Globalement, l'idée serait de démontrer que le progrès et la richesse ne résident pas uniquement dans la mesure de la croissance économique et que d'autres aspects de la vie en général sont à prendre en compte pour évaluer lesdits progrès et richesse.

Idée générale

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) proposent aujourd'hui « un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales ».

Le postulat de départ, fait par la plupart des économistes, des représentants de la société civile et

du grand public, est que chacun s'accorde pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur, le produit intérieur brut, ni dans une seule dimension, la croissance de la production. Difficulté : s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de « *soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative* ».

Dans leur approche de travail, les deux structures soulignent que « *malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche diffé-rente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique* ». Ce premier travail ne peut donc être compris que comme une étape avant d'autres travaux pour enrichir tout cela. Par ailleurs, il apparaît comme évident que « *tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels* ». D'où le fait que les

deux acteurs ont voulu privilégier un travail multicritères, ce qui les a conduit à privilégier une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. « *Ces indicateurs doivent être en nombre limité - dix au maximum - de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques* » note le rapport.

Pour conduire leurs travaux, France Stratégie et le Cese ont également consulté assez largement la population civile. Ils ont notamment conduit une enquête qui a permis de dégager des thèmes spécifiques, apparaissant comme importants aux yeux des citoyens pour exprimer la notion de développement, de progrès et de richesse, bref, la situation de la France.

Mesure

La recherche de mesures différentes de la production de richesses et donc aussi du bien-être humain fait lentement son chemin parmi les populations

Thèmes spécifiques

Les trois critères qui arrivent en tête des réponses sont d'ordre économique: il s'agit de l'accès à l'emploi (et non le chômage ou l'emploi lui-même), l'endettement du pays (un grand classique) et le dynamisme économique (intéressant car comment mesure-t-on le dynamisme ?). Les trois suivants sont plutôt d'ordre social : on trouve tout d'abord la santé puis la notion

de « *qualité de vie et de vivre ensemble* » et enfin la réduction des inégalités. On trouve plus loin des éléments comme l'investissement productif, l'accès à l'éducation, la sécurité, l'accès au logement l'innovation et les start-up. Les notions de biodiversité, de recyclage des déchets, de réchauffement climatique et d'accès à la culture arrivent derrière tous ceux précédemment cités.

Au final, trois grands thèmes ont été retenus : économie, social et environnement. Le premier est composé des valeurs travail (avec comme indicateur le taux d'emploi), investissement (patrimoine productif) et stabilité financière (dette publique et privée) ; le second parle de santé (espérance de vie en bonne santé), de qualité de vie (satisfaction à l'égard de la vie), d'inégalités (écarts de revenus) et

d'éducation (part des diplômés) ; enfin, le troisième regroupe le climat (consommation carbone), la biodiversité (abondance des oiseaux) et les ressources naturelles (recyclage des déchets).

En conclusion, les auteurs de ces travaux rappellent que cette idée de définir la richesse nationale de façon différente progresse : il y a d'abord eu le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 puis, en avril 2015, l'adoption par la représentation nationale d'un texte de loi relatif à la prise en compte de « *nouveaux indicateurs de richesse* ». Il y aura désormais aussi cette étude proposant une panoplie d'indicateurs, à discuter et à faire évoluer bien sûr. Pour abonder dans ce sens, France Stratégie et le Cese plaident pour la création « *d'un site internet dédié afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la description des indicateurs et de*

leur évolution en comparaison internationale, comme l'ont fait de nombreux pays. ». Mais ils proposent aussi de considérer, par exemple, les futurs projets d'infrastructures et d'équipement à l'aune de ces critères. Idem pour les textes législatifs avant de suggérer qu'à terme, « *les administrations pourraient présenter dans leur rapport annuel un bilan de leur action sur l'année écoulée au regard de ces objectifs de qualité de la croissance et des indicateurs associés* ». À suivre.

THIERRY MICHEL



collectif #privédegrandir : les acteurs des services à la personne protestent contre la loi d'adaptation de la société au vieillissement

Le 15 septembre prochain, le texte du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement achèvera son parcours parlementaire et reviendra en 2ème lecture à l'Assemblée nationale.

Vitaliance et ses 2400 collaborateurs s'associent à l'ensemble des acteurs du secteur et créent le collectif #privédegrandir soutenu par les deux fédérations professionnelles la FESP et FEDESAP. Le but étant de participer au débat et d'obtenir une modification de certains points du texte relatifs à l'aide à domicile.

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement tel que prévu en 2e lecture à l'Assemblée nationale, à partir du 15 septembre prochain, inquiète les acteurs du secteur, dont Vitaliance, soit 3 225 entreprises et leur 150 000 salariés.



« Un impact désastreux sur l'emploi et l'équilibre du secteur »

Le collectif #privédegrandir ne remet pas en cause la totalité du projet de loi et approuve la volonté du gouvernement de réformer le secteur. Mais pour eux, le texte actuel présente quatre défauts majeurs :

- Il limite la liberté des clients de choisir leur prestataire (leur Conseil Départemental choisira pour eux) et menace la qualité des services destinés au bien être des plus fragiles.
- Il entrave la liberté d'entreprise et est donc totalement contraire à l'esprit de la loi Macron.
- Il organise le désengagement de l'État d'un domaine essentiel au bien être des plus fragiles et constitue un « cadeau empoisonné » pour les Conseils départementaux car cela conduira à terme à un accroissement de leurs charges compte-tenu de l'augmentation régulière de la population âgée*.
- Il prévoit de généraliser sous 4 mois, un système rigide sans expérimentation qui n'a pas intégré les entreprises et sans aucun financement associé pour les surcoûts engendrés.

Un autre point du texte prévoit de supprimer l'agrément délivré par l'Etat et de généraliser le régime de l'autorisation, qui lui, est géré par les Conseils Départementaux. Le collectif ne refuse pas ce régime mais s'inquiète du désengagement de l'Etat qui réduira ainsi la liberté aux personnes dépendantes de choisir leurs prestataires.

De plus, si les entreprises sont obligatoirement soumises au régime de l'autorisation leur nombre d'heures d'intervention sera plafonné donc elles ne pourront plus se développer et recruter. Ce que confirme Amir Reza-Tofighi, directeur général de Vitaliance : « Si le texte est adopté en

l'état, nous devons geler les embauches pour 2016 ce qui représente environ 300 créations nettes d'emplois et 1000, si on se projette sur les trois prochaines années ». Ce qui est d'autant plus incompréhensible c'est qu'un rapport réalisé récemment par **France Stratégie** rappelle que 322 000 postes seront à pourvoir dans le secteur d'ici 2022 !

#privégrandir mobilise l'opinion publique

Depuis le début de l'été, le collectif se mobilise et prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux. Avec plus de 340 abonnés sur Twitter et plus de 700 inscrits sur sa page Facebook, le collectif est de plus en plus suivi par l'opinion publique.

Les acteurs de l'aide à domicile ensemble pour améliorer la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

Alors que plusieurs articles du projet de loi semblent, aux yeux des professionnels du secteur, remettre en cause le développement des sociétés d'aide à la personne, le collectif #privégrandir propose sous forme d'amendements :

1. de rénover le régime de l'autorisation, en définissant une nouvelle gouvernance associant au département les Services de l'État, reposant sur un nouveau cahier des charges national défini en collaboration avec l'ensemble des parties-prenantes, notamment les entreprises privées et prévoyant une réelle transparence tant des décisions d'autorisation que de leur mise en oeuvre ;
2. que la loi fixe les principes fondamentaux d'un régime d'autorisation renouée :
 - 1.
 2. en définissant les éléments du cahier des charges,
 3. en inscrivant que l'État doit garantir l'équité entre les personnes, quels que soient leur lieu d'habitation et leur degré de fragilité ou de perte d'autonomie (notamment en introduisant des tarifications APA et PCH par catégorie de territoire, permettant le développement d'une offre homogène au niveau national) ;
- de mettre en place, comme cela a été réalisé pour les CPOM dans la LOI n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, une expérimentation temporaire de 3 ans du « nouveau » dispositif (et non une généralisation complète et hâtive de l'autorisation actuelle) sur une base collaborative d'au moins 15 à 20 départements volontaires incluant des associations et des entreprises et reflétant la diversité des territoires français ;
- d'intégrer les représentants des entreprises d'aide à la personne aux groupes de travail qui définiront le cadre de mise en oeuvre puis le contrôle de l'expérimentation.

Source : communiqué de presse Vitalliance

Silver économie : Articles associés



Aide à domicile pour personne âgée : Vitalliance, « un service sur-mesure et moderne pour rendre le quotidien agréable »

- Projet de loi «Adaptation de la société à son vieillissement» Service à domicile : le Sénat m'a tuer !
- #LoiASV : Laurence Rossignol répond aux questions sur Twitter
- Projet de loi « L'Adaptation de la société au vieillissement : l'OCIRP se félicite des avancées au Sénat
- Publication de la DARES sur le secteur des Services à la personne : une activité globalement stable en 2010



France Stratégie - 28/08/2015 11:25:00

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

France Stratégie vient de publier : Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

France Stratégie - 28/08/2015 11:25:00



Paris, le 28 août 2015 - A partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre les deux pays, **France Stratégie** montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur pour l'Allemagne alors que la France ressort comme un pays ayant organisé des modalités plus uniformes d'évolution salariale entre secteurs.

Les diagnostics sur la compétitivité-coût se fondent souvent sur la seule comparaison des coûts salariaux dans l'industrie manufacturière. Des travaux récents sur l'Allemagne ont cependant mis

en évidence que l'ampleur croissante des disparités salariales entre secteurs et entre niveaux de qualification a été un facteur clé de la compétitivité de l'industrie exportatrice. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas du tout pour la France.

Il ressort de cette note d'analyse les résultats suivants :

- Si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, de l'ordre de 9,2%, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne, de l'ordre de 5,6%, dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ;

- Les bas salaires sont beaucoup plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités salariales, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne, devant les pays d'Europe centrale et orientale.

- La segmentation salariale, selon le temps de travail, le sexe, l'âge, les secteurs et le statut de l'activité (filialisée ou non, accueillant des travailleurs détachés ou non) est beaucoup plus marquée en Allemagne qu'en France.

- Les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs. En Allemagne ce sont l'industrie et les activités de réseau qui sont au sommet de la hiérarchie salariale, en France : les services financiers, les services aux entreprises et les activités de réseau.

- La différenciation salariale a permis à l'industrie allemande de combiner gestion de la contrainte de compétitivité coût et maintien de salaires relativement attractifs, en tirant bénéfice des différentiels de salaires avec les services à faible valeur ajoutée. La stratégie a fonctionné tant que les mécanismes de solidarité rendaient les inégalités de revenus marchands « acceptables » parce que partiellement compensées par le système de redistribution. Le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum légal interprofessionnel.

- A contrario, la France ressort comme un pays ayant, jusqu'à présent du moins, organisé des modalités plus uniformes d'évolution salariale entre secteurs. En conséquence, l'industrie et plus généralement le secteur des biens échangeables ont moins bénéficié d'un faible coût de leurs intrants, ce qui a pesé sur leur compétitivité.

Auteurs : Odile Chagny de l'IRES et Frédéric Lainé de **France Stratégie**

Téléchargez la note d'analyse Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? sur notre site internet.

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé
Responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET
Jean Pisani-Ferry
Commissaire général



France Stratégie vient de publier : Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

France Stratégie vient de publier : Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

France Stratégie - 28/08/2015 11:25:00



Paris, le 28 août 2015 - A partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre les deux pays, **France Stratégie** montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande

ampleur pour l'Allemagne alors que la France ressort comme un pays ayant organisé des modalités plus uniformes d'évolution salariale entre secteurs.

Les diagnostics sur la compétitivité-coût se fondent souvent sur la seule comparaison des coûts salariaux dans l'industrie manufacturière. Des travaux récents sur l'Allemagne ont cependant mis en évidence que l'ampleur croissante des disparités salariales entre secteurs et entre niveaux de qualification a été un facteur clé de la compétitivité de l'industrie exportatrice. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas du tout pour la France.

Il ressort de cette note d'analyse les résultats suivants :

- Si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, de l'ordre de 9,2%, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne, de l'ordre de 5,6%, dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ;
- Les bas salaires sont beaucoup plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités salariales, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne, devant les pays d'Europe centrale et orientale.
- La segmentation salariale, selon le temps de travail, le sexe, l'âge, les secteurs et le statut de l'activité (filialisée ou non, accueillant des travailleurs détachés ou non) est beaucoup plus marquée en Allemagne qu'en France.
- Les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs. En Allemagne ce sont l'industrie et les activités de réseau qui sont au sommet de la hiérarchie salariale, en France : les services financiers, les services aux entreprises et les activités de réseau.
- La différenciation salariale a permis à l'industrie allemande de combiner gestion de la contrainte de compétitivité coût et maintien de salaires relativement attractifs, en tirant bénéfice des différentiels de salaires avec les services à faible valeur ajoutée. La stratégie a fonctionné tant que les mécanismes de solidarité rendaient les inégalités de revenus marchands « acceptables » parce que partiellement compensées par le système de redistribution. Le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum légal interprofessionnel.
- A contrario, la France ressort comme un pays ayant, jusqu'à présent du moins, organisé des modalités plus uniformes d'évolution salariale entre secteurs. En conséquence, l'industrie et plus généralement le secteur des biens échangeables ont moins bénéficié d'un faible coût de leurs intrants, ce qui a pesé sur leur compétitivité.

Auteurs : Odile Chagny de l'IRES et Frédéric Lainé de **France Stratégie**

Téléchargez la note d'analyse Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? sur notre site internet.

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé
Responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET
Jean Pisani-Ferry
Commissaire général



Compétitivité : comment l'industrie allemande a profité des bas salaires

France Stratégie a comparé les salaires entre la France et l'Allemagne. Et en a déduit que les salaires très segmentés par secteur en Allemagne ont permis de réduire le coût des services et d'améliorer la compétitivité des autres secteurs. La situation pourrait changer après la mise en place du salaire minimum.

L'Allemagne est le pays d'Union européenne où l'écart salarial est le plus important, mais c'est ce décalage qui fait la force de l'industrie outre-Rhin. Un rapport de **France Stratégie**, publié vendredi 28 août, est arrivé à cette conclusion en comparant les salaires entre la France et l'Allemagne.

Source: latribune.fr – Lire plus
Be Sociable, Share!

-
-
-
-

ETUDE HEBDOMADAIRE

Lundi 31 août 2015

Comparaison des salaires entre France et Allemagne, selon une analyse de France Stratégie

France Stratégie vient de publier une note intitulée "Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?", dont voici de larges extraits.

"Un coût du travail inférieur en Allemagne, mais des salariés mieux rémunérés

En 2014, selon l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre d'Eurostat, le coût horaire du travail dans l'ensemble des entreprises de dix salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole était inférieur en Allemagne de 9,2 % à son niveau en France. Cet écart, qui signale un désavantage de compétitivité coût pour les entreprises françaises, ne rend cependant pas compte de ce qu'il en est pour les salariés, les cotisations sociales n'ayant pas le même poids dans les deux pays. En termes de salaire horaire, la hiérarchie est inverse : en 2014, du fait de cotisations employeur plus faibles, le salaire horaire brut moyen était en Allemagne supérieur de 5,6 % à celui de la France. Cet "avantage" est encore plus net pour le salaire médian (supérieur de 9,2 % en Allemagne contre 4,2 % pour le salaire moyen en 2010) et cela pour tous les grands secteurs (...), à l'exception notable des services aux entreprises (...). L'ampleur de cet écart entre salaire moyen et salaire médian s'explique dans le cas de l'Allemagne par des disparités de salaires très marquées dans le bas de la distribution.

Des bas salaires beaucoup plus faibles en Allemagne, dans presque tous les secteurs d'activité

Le bas de la distribution des salaires en Allemagne est en effet caractérisé par une occurrence élevée de salaires très faibles (...) qui contribue à faire baisser le salaire moyen par rapport au salaire médian. En 2010, l'éventail des salaires horaires bruts en bas de la distribution est ainsi nettement plus étendu en Allemagne qu'en France. Le rapport entre le salaire médian et le premier décile se monte à 2,1 contre 1,4 en France.

Les disparités dans le bas de la distribution en Allemagne sont supérieures à celles du Royaume-Uni, souvent mis en exergue dans les comparaisons internationales pour son niveau élevé d'inégalités (...). Mesurées sur la base du ratio entre le salaire médian et le premier décile, les inégalités en Allemagne étaient en 2010 les plus élevées de l'ensemble des pays de l'Union européenne, devant les pays d'Europe centrale et orientale.

En Allemagne, les spécificités de la négociation collective et le rôle des mini-jobs

Les raisons qui expliquent le fort éventail des salaires au bas de la distribution dans le cas de l'Allemagne renvoient pour partie à la spécificité du système de négociation collective. Jusqu'en 2015, en l'absence de salaire minimum interprofessionnel les branches fixaient les minima conventionnels. Or, l'occurrence de très bas niveaux d'entrée dans les branches s'est multipliée à partir du milieu des années 1990, avec l'érosion du pouvoir syndical et du système de négociations collectives de branche. A cela s'est ajouté le fait que les "mini-jobs", dont la réglementation a été assouplie dans le cadre des réformes entreprises par le chancelier SCHRODER pour la plupart, assortis de salaires horaires faibles. Ainsi 1,23 million de salariés (soit 3,3 % de l'ensemble des salariés) étaient en 2009 rémunérés moins de 7 euros bruts de l'heure et 43 % d'entre eux occupaient des mini-jobs.

En France, le rôle égalisateur du salaire minimum

La France se situait en 2010 parmi les pays de l'Union européenne dans lesquels les disparités de salaires horaires dans le bas de la distribution étaient parmi les plus faibles, avec la Belgique et la Suède. Le salaire minimum joue en effet un rôle égalisateur dans le bas de la distribution des salaires. Sous l'effet des différentes revalorisations du SMIC, le rapport entre le salaire horaire médian et le premier décile n'a cessé de diminuer entre 1995 et 2005, avant de se stabiliser depuis lors. Au-delà de l'effet SMIC, la faible progression des niveaux de salaires pour les déciles successifs qui se situent au milieu de la distribution des salaires (entre le 3^e et le 7^e décile) pourrait cependant traduire une faible reconnaissance salariale pour les qualifications moyennes (ouvriers et employés qualifiés et une partie des professions intermédiaires). Au contraire, ces qualifications moyennes sont sans doute davantage reconnues en Allemagne.

En Allemagne et en France, une distribution des salaires plus élevés assez similaire

Le haut de la distribution des salaires est en revanche comparable dans les deux pays. Le rapport entre le 9^e décile et le salaire horaire médian est de 1,92 en Allemagne et de 1,85 en France, ce qui est plus élevé qu'en Suède, pays assez égalitaire en termes de salaire, mais nettement plus faible qu'au Royaume-Uni (...). Sur le haut de la distribution, les inégalités de salaires en France et en Allemagne sont même légèrement inférieures à la moyenne constatée pour les pays de l'Union européenne (2,1 pour ce même ratio, pour la moyenne non pondérée des pays de l'UE).

En Allemagne, des inégalités de salaires parmi les plus élevées d'Europe

En général, dans l'Union européenne le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile est d'autant plus faible que le salaire médian est élevé. Du fait essentiellement des inégalités au bas de la distribution des salaires, l'Allemagne fait exception à cette règle. Le salaire médian y est élevé (le 7^e des pays de l'Union européenne), mais le rapport entre le 9^e et le 1^{er} décile est parmi les plus élevés, juste devancé par celui calculé pour les pays d'Europe centrale et orientale et le Portugal. Les positions respectives de la France et de l'Allemagne par rapport aux disparités salariales se sont inversées au cours des années 1990 et au début des années 2000. Les disparités ont quasi continûment reculé en France au cours des décennies 1990 et 2000. A contrario, en Allemagne, la montée des inégalités salariales, relativement continue au cours des premières années de la réunification, a connu une nette accélération durant la première moitié des années 2000, pour se stabiliser depuis lors à un niveau élevé.

En Allemagne, de très bas niveaux de salaires "acceptables" grâce aux mécanismes de solidarité

La segmentation salariale forte se traduit également en Allemagne par des disparités de salaires importantes selon le temps de travail (temps partiel ou temps plein), le sexe ou l'âge. Cela renvoie aussi au fait que le salairé féminin y est davantage perçu comme un "complément salarial" au revenu du couple, l'"état social" acceptant de longue date que la valeur du travail puisse différer selon le statut de celui (ou celle) qui l'exerce, une femme au foyer, un retraité, ou un étudiant bénéficiant d'autres formes de redistribution notamment au sein de la famille.

Plusieurs mécanismes de solidarité ont joué historiquement pour compenser les très faibles niveaux de salaires observés en Allemagne dans la plupart des secteurs dans le bas de la distribution. Si l'on tient compte à la fois des transferts au sein des familles ainsi que des effets du système de redistribution (impôts et prestations sociales), la part des travailleurs pauvres (salariés et non salariés), c'est-à-dire dont le niveau de vie dans le pays est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, était de 8,6 % parmi les personnes de 18 ans et plus (selon les données d'Eurostat en 2012), un niveau proche de la moyenne de l'Union européenne (8,9 %) et légèrement supérieur à la proportion observée en France (8,0 %)¹².

Les comparaisons internationales menées notamment par l'OCDE mettent aussi en évidence que si les inégalités de revenus d'activité (salaires et revenus du travail indépendant) sont plus élevées en Allemagne que dans la plupart des pays de l'OCDE, le système de redistribution conduit à les réduire fortement (de 30 % par exemple grâce à la fiscalité selon les calculs les plus récents de l'OCDE).

Mais cette mécanisme de redistribution s'est grippée au début des années 2000, les réformes de la protection sociale ayant amenuisé la capacité du système de redistribution à limiter les effets de la progression des inégalités de revenus du travail. Alors que, durant les années 1990, l'augmentation des inégalités de revenus marchands avait été compensée par le système de redistribution (fiscal et social), de sorte que les inégalités de revenus après transferts, étaient restées limitées, on a assisté dans les années 2000 à une montée conjointe des inégalités de revenus avant et après transferts, en lien notamment avec les réformes de la protection sociale et la réduction des taux de prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu moins progressif notamment).

En Allemagne, des écarts de salaires entre secteurs plus élevés et une segmentation sectorielle du marché du travail plus forte

Les disparités de salaires peuvent être analysées à un niveau global ou entre secteurs d'activité. La dispersion des salaires entre les cinq grands secteurs identifiés" (industrie, construction, service aux entreprises, services aux ménages, activités de réseau) "est plus importante en Allemagne qu'en France (...), surtout au milieu de la distribution, attestant d'une segmentation sectorielle du marché du travail plus prononcée. La dispersion du salaire médian entre les grands secteurs d'activité, mesurée ici par un indicateur d'écart relatif moyen, est particulièrement élevée en Allemagne, où elle se situe en moyenne à 11,6 %, contre 6,4 % en France. Parmi les six pays étudiés, seule l'Espagne dépasse l'Allemagne.

Cette différenciation sectorielle plus prononcée, surtout quand on s'éloigne des premiers déciles, renvoie à deux autres spécificités du système allemand de négociation collective :

-une tolérance historique, dans le cadre des conventions collectives négociées par les branches, pour des écarts importants entre secteurs "exposés" et secteurs "abrités" ;

-une solidarité faible entre secteurs, avec une très faible proportion de conventions collectives faisant l'objet d'extensions administratives.

Dans ce contexte, l'érosion du système de négociation collective, plus forte dans les services que dans l'industrie, a eu pour effet d'accentuer les différenciations sectorielles.

En Allemagne, les dispersions sectorielles en bas de la distribution des salaires sont cependant beaucoup plus faibles qu'au niveau des salaires médians ou élevés, témoignant de l'occurrence de très bas niveaux de salaires pour tous les secteurs, y compris dans l'industrie exportatrice. Elles restent cependant supérieures à celles de la France, où les dispersions relatives entre secteurs pour les bas salaires sont inférieures à la moyenne observée dans les pays de l'Union européenne, en raison du SMIC.

En Allemagne, l'industrie et les activités de réseau au sommet de la hiérarchie salariale

Si l'on considère le salaire médian ou les salaires les plus élevés, ce sont l'industrie, puis les activités de réseau (services financiers, énergie, transport) qui, en Allemagne, se situent en haut de la hiérarchie salariale (...). Les secteurs qui dispensent les plus faibles salaires sont les services aux ménages, la construction et les services aux entreprises. Cette situation est à la fois le produit d'un positionnement "haut de gamme" de l'industrie allemande et de relations salariales (négociations collectives, place du salariat industriel par rapport au salariat des services, partage de l'emploi entre les hommes dans l'industrie et les femmes dans les services) favorables à l'industrie.

La position des activités de réseau en haut de la hiérarchie salariale se retrouve dans pratiquement tous les pays de l'Union européenne, même si elle est plus forte dans ceux qui s'appuient sur un secteur financier important comme le Royaume-Uni. Elle peut traduire des phénomènes de "rente" de branches où les barrières à l'entrée sont souvent élevées. L'Allemagne n'y échapperait donc pas au travers des services financiers et de la production et distribution d'électricité, dont les salaires sont supérieurs à ceux de l'industrie et tirent vers le haut la courbe globale de distribution des salaires des activités de réseau. A la différence de la France, d'autres activités de réseau ont en revanche en Allemagne des salaires largement inférieurs à ceux de l'industrie (transports terrestres, poste, distribution d'eau), et les services aux entreprises ne sont pas en haut de l'échelle des salaires comme c'est le cas en France.

Une lecture des salaires par catégorie socioprofessionnelle permet de compléter ces analyses. Tous secteurs confondus, le différentiel de salaire médian en faveur de l'Allemagne est moindre pour les ouvriers et employés (+12 %) que pour les cadres et professions intermédiaires (+17 %) pour les raisons évoquées plus haut, liées à l'existence d'une frange de salaires faibles en Allemagne. Cela n'exclut pas cependant la persistance dans ce pays d'une "aristocratie ouvrière" dotée d'acquis professionnels reconnus : le 9^e décile de salaire des ouvriers et employés est en effet supérieur de 31 % à celui de la France.

Pour les salaires les plus bas (premier décile), la position de l'industrie est en Allemagne proche de celle des autres secteurs d'activité, illustrant le fait qu'une partie du salariat de l'industrie a des salaires faibles : on pense notamment aux activités filialisées échappant ainsi aux conventions collectives de branches ou des grands groupes, ou aux établissements dans lesquels il n'y a pas de conseil d'établissement, ou bien encore aux établissements accueillant des travailleurs détachés des pays de l'Est. L'exemple typique est celui des industries agroalimentaires, plus particulièrement

celui des abattoirs. Il en est de même des activités de réseau qui se rapprochent des autres secteurs si l'on considère le premier décile. La privatisation ou la libéralisation des services publics (chemins de fer, énergie, poste et télécommunications, services communaux, hôpitaux, etc.) se sont soldées par la conclusion de nouvelles conventions collectives très souvent moins avantageuses. Dans les services aux entreprises, il faut tenir compte de l'occurrence fréquente, pour certains secteurs, de niveaux d'entrée bas pour les premiers salaires, prévus dans les grilles des conventions collectives. En 2013, dans les services de sécurité, 43 % des échelons des grilles salariales prévoyaient ainsi des salaires horaires bruts inférieurs au seuil de 8,5 euros retenu pour le salaire minimum. C'était le cas de 28 % des échelons dans le secteur du nettoyage des bâtiments. Dans les transports privés, classés ici parmi les industries de réseau, 15 % des échelons étaient concernés.

Cette différence de positionnement entre secteurs a été renforcée dans les années 2000, mais elle existait déjà dans les années 1990. En 1985 par exemple, le salaire horaire dans les services marchands était déjà inférieur de 13 % à celui de l'industrie manufacturière selon les données de la comptabilité nationale (...). En France, l'écart était nettement à l'avantage des services marchands dans les années 1980, puis la situation s'est renversée pour atteindre un salaire horaire inférieur de 11 % à celui de l'industrie.

Ces écarts relatifs de salaires sont longtemps restés relativement contenus en Allemagne, car il existait des modalités plus générales de solidarité entre les différents secteurs de l'économie : les négociations salariales dans l'industrie tenaient compte de la croissance de la productivité moyenne de l'économie, et non de la seule productivité, plus dynamique, de l'industrie.

Or, à partir du milieu des années 1990, cette mécanique de solidarité s'est arrêtée. Les trajectoires des salaires dans l'industrie et les services ont commencé à fortement diverger, contrairement à ce que l'on a alors observé en France et dans de nombreux pays européens²¹.

En France, les services financiers et activités de réseau et les services aux entreprises au sommet de la hiérarchie salariale

En France, ce n'est pas dans l'industrie que les salaires sont les plus élevés. Ils sont dépassés par les activités de réseau sur toute la distribution des salaires et par le secteur des services aux entreprises pour les plus hauts salaires.

Cette situation différente est le produit de trois phénomènes qui se conjuguent :

-une industrie positionnée sur moins de produits haut de gamme qu'en Allemagne et un héritage "fordiste" qui implique des qualifications moyennes moins présentes qu'en Allemagne ;

-un positionnement des services aux entreprises dans des services de plus forte valeur ajoutée en France que ce n'est le cas en Allemagne (ingénierie, publicité...)

-de possibles phénomènes de "rente" dans les activités de réseau ou les services aux entreprises qui sont profitables aux salariés de ces secteurs. Ainsi dans les activités de transports terrestres et les activités postales, classées ici dans les activités de réseau, le salaire médian et le 9^e décile sont respectivement supérieurs d'un peu moins de 10 % et 20 % à ceux de l'Allemagne. Dans la distribution d'électricité et de gaz, le 9^e décile est quant à lui supérieur de 10 %. Dans les activités administratives et de support, qui sont des services aux entreprises, le salaire médian est supérieur de 20 % à celui de l'Allemagne.

Conclusion

L'analyse des dispersions salariales met en évidence la spécificité du régime salarial qui s'est imposé en Allemagne à compter du milieu des années 1990. Ce régime a permis à l'industrie allemande de combiner gestion de la contrainte de compétitivité coût et maintien de salaires relativement attractifs, en tirant bénéfice des différentiels de salaires avec les services à faible valeur ajoutée. A contrario, la France ressort comme un pays ayant, jusqu'à présent du moins, organisé des modalités plus uniformes d'évolution salariale entre secteurs. En conséquence, l'industrie et plus généralement le secteur des biens échangeables ont beaucoup moins bénéficié d'un faible coût de leurs intrants, ce qui a pesé sur leur compétitivité. La fin de la modération salariale en Allemagne ainsi que l'instauration d'un salaire minimum, étalée de 2015 à 2017, sont susceptibles d'atténuer la segmentation salariale et de contribuer à corriger, du moins partiellement, une partie des déséquilibres engendrés tant entre salariés des différents secteurs que vis-à-vis des partenaires économiques de l'Allemagne."



Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires

DÉCRYPTAGES Le figaro | 28/08/2015 | 06:00 Bourse en ligne



Photo non contractuelle : Trader-workstation.com (Copyright)

LE SCAN ÉCO/ INFO LE FIGARO - **France Stratégie** publie ce vendredi une étude très fouillée sur les différences entre les salaires en France et en Allemagne. Le Figaro en dévoile les principales conclusions en avant-première.

Article provenant du site Le figaro

Lien de la source :

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/08/28/29002-20150828ARTFIG00002-comment-l-allemande-a-profite-d-une-politique-salariale-des-plus-inegalitaires.php>

Type : Nouvelle information

Thème(s): DÉCRYPTAGES

Actualité au titre d'information permanente - Autres informations

Cette article de presse est diffusé par Le figaro. L'émetteur est seul responsable du contenu de ce communiqué.



Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires

LE SCAN ÉCO/ INFO LE FIGARO - **France Stratégie** publie ce vendredi une étude très fouillée sur les différences entre les salaires en France et en Allemagne. Le Figaro en dévoile les principales conclusions en avant-première.



Comment l'Allemagne a profité d'une politique salariale des plus inégalitaires

Actualités LE SCAN ÉCO/ INFO LE FIGARO - **France Stratégie** publie ce vendredi une étude très fouillée sur les différences entre les salaires en France et en Allemagne. *Le Figaro* en dévoile les principales conclusions en avant-première.

> Lire la suite www.lefigaro.fr





Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

À partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre les deux pays, **France Stratégie** montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale...



Les Allemands ont-ils vraiment des salaires plus compétitifs que les Français ?



On vante souvent la performance du modèle allemand, lié à ses salaires plus compétitifs. Mais est-ce un fait avéré ou une idée reçue ? Une étude de France Stratégie a décortiqué les rémunérations de nos voisins d'outre-Rhin pour mieux comprendre. Et les résultats sont étonnants.

Est-on mieux payé en France ou en Allemagne ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre France Stratégie, un organisme d'études rattaché à Matignon, dans un rapport publié ce vendredi. Et les conclusions font état d'une situation contrastée.

Premier constat : sans surprise, le coût moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France. Selon une enquête Eurostat, le coût horaire du travail dans l'ensemble des entreprises allemandes de plus de dix salariés du secteur concurrentiel non agricole était inférieur de 9,2% à son niveau en France, en 2014. Un écart qui « signale un désavantage de compétitivité coût pour les entreprises françaises », peut-on lire dans cette étude.

Et pourtant, les salariés allemands restent mieux rémunérés que leurs homologues français ! C'est donc à cause des cotisations sociales plus faibles que les Allemands sont meilleurs que nous. Ainsi, en 2014, le salaire moyen était supérieur de 5,6% en Allemagne à celui en France, du fait de cotisations moindres...

Graphique : distribution des salaires horaires bruts en 2010, en France et en Allemagne

Source : France Stratégie

Mais la réalité est en fait plus complexe : l'écart s'explique par des bas salaires beaucoup plus faibles en Allemagne qu'en France, et ce dans presque tous les secteurs d'activité. Ce qui ...

... Lire la suite sur capital.fr

- Valeurs cathos, islamiques ou du vice : qu'est-ce qui rapporte le plus en Bourse ?
- Copropriété : les obligations (allégées) que vont bientôt devoir respecter les vendeurs
- Martin Bouygues: « Le nom du successeur de Nonce Paolini à la tête de TF1 ne sera annoncé qu'en 2016 »
- Une différence de revenus entre ex-époux entraîne-t-elle toujours le versement d'une prestation compensatoire ?

Recevez notre Newsletter



Un droit du travail bientôt moins contraignant pour l'entreprise

Entreprise RH / Management Droit du travail Par L'EXPRESS.fr, publié le 28/08/2015 à 10:35, mis à jour à 10:41



La loi Rebsamen à peine promulguée, Manuel Valls veut "aller plus loin" dans la réforme du marché du travail en donnant plus de poids aux accords d'entreprise par rapport à la loi. Un chamboulement activement soutenu par le Medef.

Assouplir le droit du travail est le sujet de la rentrée et, après le chômage, le dossier le plus sensible du prochain ministre du Travail: le Medef veut que le "problème" soit réglé "d'ici à Noël", le Premier ministre a promis que ce sera l'un de ses prochains "grands chantiers".

"La loi ne peut plus tout définir aujourd'hui", a développé jeudi 27 août son ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, en clôture de l'université d'été du Medef. "Si nous voulons faire respirer notre économie en gardant la justice, nous devons conduire cette réflexion" et trouver un "équilibre", a-t-il ajouté. Ce sujet pourrait être au menu de la conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre. Manuel Valls veut "laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux" et simplifier "une réglementation du travail devenue trop complexe".

Place aux accords d'entreprise

Avant de passer aux actes, il attend en septembre "des propositions ambitieuses" de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combexelle. Sa mission: réfléchir aux moyens d'"élargir la place" de l'accord collectif (d'entreprise, de branche) dans le droit du travail. Deux autres études sur le sujet paraîtront aussi en septembre: l'une du libéral Institut Montaigne sur "l'avenir de la négociation sociale" et l'autre du think tank de gauche Terra Nova, signée de l'économiste Gilbert Cette et de l'avocat Jacques Barthélémy. La seconde étude préconise de permettre aux entreprises, par accords, de déroger "largement" au code du Travail, sans toucher à ses "grands principes fondamentaux" et dans le respect du droit européen et des conventions internationales.

Concernant le contrat de travail, seul le salaire horaire et le niveau hiérarchique seraient sanctuarisés. Le patron du Medef Pierre Gattaz milite, sur tous les sujets, pour des accords d'entreprise "prioritaires" sur la loi. Actuellement, les possibilités de déroger se limitent au temps

de travail et aux accords de maintien de l'emploi, qui permettent des baisses de rémunération limitées dans le temps dans les entreprises en difficulté.

>>> A lire aussi : le Medef veut bousculer la hiérarchie des normes

Faux débat et vrai sujet

Le débat sur la lourdeur de la réglementation du travail, un serpent de mer, avait été relancé en juin par le livre "Le travail et la loi", coécrit par l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et le professeur Antoine Lyon-Caen, qui retiennent 50 principes fondamentaux pour encadrer le contrat de travail. Une voie qui mènerait à "une instabilité juridique absolue", estime Gilbert Cette. Selon lui, réduire le code à des principes trop généraux multiplierait les "contentieux".

>>> A lire aussi : l'interview d'Antoine Lyon-Caen

Le sujet fait aussi débat chez les partenaires sociaux. La CFDT ne rejette pas a priori une évolution. Mais pour son numéro un Laurent Berger, l'épaisseur du code du travail est un "faux débat". Pour lui, "le vrai sujet", c'est "le dialogue social", vecteur de "progrès social" et de "compétitivité" dans l'entreprise. Force ouvrière et la CGT rejettent, elles, en bloc toute "déréglementation". "Ce qu'on nous propose, c'est que chaque entreprise ait son code du travail", ce qui aboutirait à des "inégalités" entre salariés "en fonction de la présence syndicale" et "du rapport de force" dans l'entreprise, prédit le leader cégétiste Philippe Martinez. L'idée de pouvoir déroger à la loi par des accords ne fait pas non plus l'unanimité au sein du patronat. Pour François Asselin, le patron de la CGPME, "c'est le code du travail qu'il faut avoir le courage de revoir sans quoi la réforme ne bénéficiera qu'aux grandes entreprises". "Renvoyer les règles applicables au seul accord collectif ne résoudra pas le problème pour l'immense majorité des entreprises françaises dans l'incapacité pratique de conclure des accords", en l'absence de représentants des salariés. Sylvain Niel, du cabinet d'avocat d'affaires Fidal, va plus loin: "Il faut avoir des élus d'un meilleur niveau" et "les directions doivent aussi évoluer sur ce point, sinon, la loi future renverra à des accords d'entreprise impossibles à négocier".



L'aile droite du PS veut ouvrir le débat sur le marché du travail

La réforme fiscale et le fonctionnement du marché du travail divisent les socialistes, qui se réunissent à partir de vendredi 28 août à La Rochelle pour leur université d'été.

Cette année encore, les socialistes vont effectuer une arrivée en ordre dispersé à La Rochelle, où leur traditionnelle université d'été doit se dérouler à partir de vendredi 28 août et jusqu'à dimanche 30. Dès jeudi 26, les « frondeurs » et membres de l'aile gauche du PS ont planté leur tente en face de l'île d'Oléron, à Marennes, en Charente-Maritime, tandis que les responsables de l'aile droite s'installaient au beau milieu des vignes de Graves, à Léognan, en Gironde.

Après des débuts timides depuis sa création, en 2014, le Pôle des réformateurs du PS, souvent qualifié d'aile droite ou libérale, entend peser davantage dans les débats. Et voilà qu'il s'émancipe. En conviant le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, à parler des réformes, il a frappé un grand coup à la veille de l'université d'été de La Rochelle. Si le jeune ministre est considéré comme « courageux » et « compétent » par une majorité de Français dans les sondages, il irrite aussi une bonne partie des socialistes.

Emmanuel Macron : « le réformisme est le cœur du progressisme »

« C'est très bien que Macron agace », s'amuse le député de Paris Christophe Caresche. « Macron, il m'intéresse ! confie un élu proche du président de la République. Il est aimé par les jeunes des quartiers qui veulent créer des entreprises. On n'ose plus parler de liberté de peur d'être accusé de libéralisme. » Alors que l'exécutif cherche des marges de manœuvre dans un climat de croissance nulle et de chômage record, François Hollande a besoin de cette personnalité aux idées iconoclastes, qui n'a pas sa carte au PS et refuse d'être « dans le commentaire politique ».

En terrain ami, devant le Pôle des réformateurs, le matin, comme face au Medef, l'après-midi, Emmanuel Macron a donc endossé le rôle de « VRP » des réformes. En revanche, à La Rochelle, où il ne se rendra pas, les militants socialistes ne l'entendront pas affirmer que « le réformisme est le cœur du progressisme ». « Si nous ne réformons pas, nous cédon à la fatalité (...). Il faut donner à tous la capacité de prendre la mer de la mondialisation. C'est notre intérêt sur le plan économique et sur le plan politique », a-t-il expliqué à Léognan devant 250 personnes.

Des « propositions audacieuses » sur le marché du travail attendues en septembre

« La dépense publique n'est pas la réponse de la gauche. La réponse, c'est donner de l'égalité réelle », a détaillé Emmanuel Macron, citant « sa » loi sur la croissance et l'activité, ainsi que la nécessité de « simplifier le code du travail pour les plus petits ». « Ceux qui sont le plus bloqués par les rigidités du droit du travail, ce sont les plus jeunes », a ajouté le ministre. Selon lui, face « aux CDI ou aux fonctionnaires, il y a les outsiders » et « il est nécessaire de revisiter cela ». Mais « pas pour le plaisir de tout chambouler ».

> **Relire** La drôle de communication du gouvernement sur la loi Macron

Adapter les règles signifierait « donner de la liberté aux gens car, oui, la liberté est une valeur de gauche », a insisté Emmanuel Macron pour repousser les critiques socialistes sur son « ADN libéral ». Lundi 24 août déjà, le premier ministre Manuel Valls avait affiché sa volonté d'aborder la question du fonctionnement du marché du travail, attendant pour septembre des « propositions audacieuses » avec le rapport du conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle.

Achever le chantier de la réforme fiscale

Les réformateurs du PS veulent « ouvrir » le débat sur les freins à l'emploi. Il ne s'agit pas, confirment-ils, de toucher au contrat de travail ni plus généralement au modèle social français. « Il faut impulser le débat, surtout dans un contexte où le dialogue social est stérile. Et il faut clore le débat sur la réforme fiscale qui est anxiogène » estime Christophe Caresche, alors que

l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault demande une nouvelle fois d'achever ce chantier.

> **Lire aussi :** Un « frondeur » quitte le PS, les autres hésitent

Alors que les « frondeurs » continuent de demander un changement de cap et s'inquiètent des projets du ministre de l'économie, l'aile droite du PS semble avoir posé jeudi les jalons de l'action de François Hollande et Manuel Valls pour la fin du quinquennat.

Le Front démocrate, centriste, écologiste et tout proche du PS

L'université du PS est l'occasion d'inviter d'autres formations de gauche. Parmi elles, le Front démocrate, écologique et social (FD), fondé en 2014, a accepté la proposition de Jean-Christophe Cambadélis de « coorganiser » des ateliers. Il tient en ce moment des journées d'été conjointes avec Génération écologie (GE) à La Rochelle. Y participent notamment les députés François-Michel Lambert (qui adhère tout à la fois à EELV, au FD et à GE) et François de Rugy, qui vient de démissionner d'EELV.

Le président du FD, Jean-Luc Bennahmias (ex-Verts puis MoDem), est régulièrement reçu par François Hollande à l'Élysée. « *Il faut construire des majorités larges pour faire passer des réformes nécessaires, comme les lois Macron et la transition énergétique* », explique quant à lui son secrétaire général Christophe Madrolle.

Le Front démocrate s'inscrit dans le projet de « *maison commune* » voulue par Manuel Valls. « *L'objectif est d'aller vers un accord avec le PS sur une quinzaine de candidatures FD en position éligible aux élections régionales* », précise Christophe Madrolle.

CORINNE LAURENT (Léognan, Gironde)

Les réformateurs poussent leur avantage

Le patron a pourtant prévenu ses troupes. Jeudi matin, sur LCI, le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, met en garde les socialistes : «*S'il s'agit de remettre en cause le code du travail, ce sera sans le Parti socialiste.*» Son appel n'a visiblement pas été entendu au somptueux domaine viticole de Carbonnieux, à Léognan (Gironde), où le pôle des «réformateurs», l'aile droite du PS, effectuait sa rentrée. Le fil rouge des discussions? La question du droit du travail et de sa rigidité. Le premier à embrayer n'est autre que l'invité d'honneur du jour, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron. Devant une salle conquise, il a théorisé pendant plus d'une heure sa vision du réformisme, «*le cœur du progressisme.*»

«**Rigidités.**» Si Macron – qui ne se rendra pas à la Rochelle – assure «*ne pas être obsédé par la taille du code du travail*», il est selon lui «*nécessaire de revisiter cela, pas par provocation, mais par nécessité.*» Le patron de Bercy dénonce un marché du travail qui est «*une des véritables inégalités*» en France. «*Il y a trop de lois et pas assez de contrats en France. [...] Le code du travail protège trop les insiders – et notamment les CDI de grands groupes et les fonctionnaires – au détriment des outsiders*», à commencer par les jeunes. Il n'a toutefois avancé aucune proposition concrète. Au contraire du député de Gironde et hôte de la jour-

née, Gilles Savary.

En ouverture, ce dernier a dénoncé «*les rigidités et la complexité*» du droit du travail et proposé de «*mettre en place des accords de compétitivité*» dans le cadre des branches et de «*simplifier le droit du travail*» pour le «*rendre plus transparent, plus lisible*». Au milieu de la journée, alors que les 200 personnes présentes se restaurent d'amuse-bouche, le député de Gironde revient sur les déclarations de Cambadélis : «*S'il ne veut pas toucher au code du travail, il y a longtemps que la société l'a fait, et violemment en plus. [...] On fait semblant de ne pas voir que le travail précaire augmente, on est dans l'hypocrisie la plus complète. [...] On ne comprend pas que le CDI est un Titanic. Le contrat unique aurait le mérite d'éviter la multiplication des contrats précaires.*» Un avis que ne partage pas son collègue Christophe Caresche, député de Paris : «*Le contrat unique, plus grand monde ne le dé-*

fend. Mais un assouplissement est nécessaire, il faut ouvrir le débat.» Lui vise plutôt le dialogue social, qu'il juge «*peu productif*». «*Il faut négocier par branches ou par conventions collectives. Là, au niveau national, c'est trop verrouillé.*»

Impatience. Chez les réformateurs, tous guettent avec impatience le futur rapport Combrexelle [Jean-Denis, ex-directeur général

du Travail, ndr], commandé par Manuel Valls, qui doit justement proposer quelques pistes pour favoriser les accords d'entreprise. En attendant, l'aile droite du PS «*veut mettre toutes les cartes sur la table*», comme le souligne le député du Val-d'Oise Philippe Doucet : «*Le droit du travail ne fonctionne plus. Il faut que l'on décide comment mettre en place une nouvelle régulation, un kit minimum de droits.*» Pour Caresche, le Président n'a plus le choix, il faut agir sur le droit du travail. «*François Hollande a indexé sa future candidature sur le renversement de la courbe du chômage, donc soyons clairs. Il faut rester sur l'orientation qui est la nôtre et ne pas faire la politique du carnet de chèques.*» Mais pour certains, c'est déjà

trop tard, et Hollande aura du mal à se représenter en 2017. «*Même si le chômage baisse très fortement, les Français mettront plusieurs mois à le ressentir, c'est déjà trop tard*», regrette un député socialiste. Lancé il y a un an, le pôle des réformateurs entend désormais peser de plus en plus au sein du PS. Ils ont trouvé avec Valls et Macron deux alliés de poids pour mener la bataille idéologique au sein de la gauche. «*La majorité au PS, on peut l'avoir*», espère Philippe Doucet.

Envoyé spécial à Léognan
JÉRÉMIE LAMOTHE



A Léognan, ce jeudi, le député de Gironde Gilles Savary (à g.) accueille Emmanuel Macron à l'université d'été des réformateurs.



A La Rochelle, Valls s'escrime à remobiliser la gauche

class="outil"> Le Premier ministre Manuel Valls lors de son discours de clôture de l'université d'été du Parti socialiste à La Rochelle, le 30 août 2015 (Photo Jean-Pierre Muller/AFP) Dimanche 30 août 2015, 14h52 Manuel Valls a appelé dimanche à La Rochelle, à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était "clos". "Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail", a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir", a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. Le Premier ministre Manuel Valls (g) et le Premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis lors de son discours de la clôture de l'Université d'été du PS à La Rochelle, le 30 août 2015 (Photo Jean-Pierre Muller/AFP) Le Premier ministre s'est appuyé sur les travaux de l'ancien ministre Robert Badinter et du juriste Antoine Lyon-Caen, qui "font ce constat d'un code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace", suscitant des applaudissement mais aussi des huées parmi les militants. "Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu", a réagi M. Valls. Pour le Premier ministre, les salariés "ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés" et "il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de travail. "On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie", défendant une gauche "inventive" et qui "s'adapte aux réalités du monde". "Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits – à la formation, à la prise en compte de la pénibilité – mieux assurés pour les salariés", a-t-il défendu.

Le Premier ministre Manuel VALLS insiste sur la nécessité de réformer le droit du travail et réaffirme qu'il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail

Le Premier ministre Manuel VALLS, revenu à La Rochelle vendredi soir après un premier passage jeudi, a conclu hier l'université d'été du PS en défendant une gauche fière de ses valeurs et sensible au sort des migrants, et en affichant sa "constance" face à une droite séduite selon lui par l'extrême-droite. Il s'est surtout affiché en chef des socialistes, capable de "gouverner ferme". Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel MACRON ("La gauche a pu croire, il y a longtemps, que la France pourrait aller mieux en travaillant moins. Tout cela est désormais derrière nous") le Premier ministre a jugé son ministre "talentueux, qui travaille bien" mais qui doit encore apprendre que "quand on gouverne, chaque mot, chaque attitude, chaque phrase, chaque actes sont importants". M. VALLS a affirmé que le débat était "clos". "Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail", a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir", a-t-il affirmé.

Mais M. VALLS a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport de M. Jean-Denis COMBEXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens (cf BQ du 09/04/2015). En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra Nova. Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur "les simplifications possibles" du code du travail pour rendre "le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace". M. VALLS a rappelé que les travaux publiés en juin par MM. Robert BADINTER et Antoine LYON-CAEN "font ce constat d'un code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace" (cf BQ du 17/ 06/2015) suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. "Ceux qui sifflent Robert BADINTER dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu", a réagi M. VALLS. Il a fait valoir que les salariés "ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés" et "il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de travail. "On peut lever les contraintes, tout en protégeant ! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie", défendant une gauche "inventive" et qui "s'adapte aux réalités du monde". "Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits - à la formation, à la prise en compte de la pénibilité - mieux assurés pour les salariés", a-t-il assuré.

Vers un projet de loi contre les discriminations

A la veille d'un déplacement à Calais consacré à la crise migratoire en Europe, M. VALLS a rendu hommage aux prises de positions d'Angela MERKEL défendant les demandeurs d'asile, et appelé la droite à faire de même, plutôt que de "courir après le Front national". Les migrants qui "fuient la guerre, les persécutions, la torture, les dictatures, doivent être accueillis" en France, a-t-il estimé, en défendant des valeurs de "fermeté" mais aussi d'"humanité" et de "responsabilité". Défendant juifs et musulmans de France dans un même élan, M. VALLS a annoncé le dépôt d'un projet de loi pour l'égalité et contre les discriminations, qui prendra en compte les travaux parlementaires, notamment ceux de M. Razzy HAMMADI ".



Travail: Valls bouscule le code

Gauche Le Premier ministre prend le risque de fracturer la majorité avec ce chantier.

Par
LUC PEILLON
 Photos **RODOLPHE ESCHER**
 et **ALBERT FACELLY**

Reste-t-il encore des sujets tabous pour le gouvernement ? Après trois ans de réformes plutôt inattendues de la part de la gauche – politique de l’offre, accords compétitivité, réforme du licenciement, des prud’hommes – l’exécutif devrait poursuivre sur sa lancée « sociale-libérale ». En s’avançant encore un peu plus, à la rentrée, sur un dossier très sensible pour sa majorité : le code du travail. « Nous devons repenser la façon d’élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe », a ainsi plaidé le Premier ministre, Manuel Valls, dans une tribune aux *Echos*, mercredi. Tout en « continu[ant] de bâtir notre modèle de “flexisécurité” à la française », en laissant notamment « plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux ». Un chantier qui devrait être mené parallèlement à l’élaboration d’une seconde « loi croissance », alias Macron 2, prévue en 2016, et centrée sur l’« entrepreneuriat et le numérique ». Cet approfondissement de la « flexibilité à la française » devrait débiter par la remise, en septembre, du rapport Combrexelle – ancien directeur du travail – sur la place de la négociation d’entreprise. Faut-il élargir les possibilités de déroger, au niveau de l’entreprise, aux

accords de branche, même dans un sens défavorable au salarié ? Avec, comme petit garde-fou, l’exigence d’une majorité, côté syndical, de 50 % pour signer un tel document, contre 30 % aujourd’hui ? Faut-il aller plus loin dans les PME, et laisser la possibilité à l’employeur de signer des accords avec un salarié lambda, et non plus avec un délégué syndical, ou un salarié mandaté ? Au risque de pouvoir faire signer un peu n’importe quoi au salarié... Du caractère plus ou moins « audacieux » de ces propositions dépendra la virulence du débat au sein de la gauche (*lire ci-dessous*). Le sujet, en effet, est d’ores et déjà sensible entre réformateurs et frondeurs, à un moment où Hollande cherche à rassembler sa majorité. Le contenu du rapport conditionnera aussi la réaction des organisations syndicales. Or celles-ci devraient, en toute logique, discuter de ce rapport lors de la prochaine conférence sociale des 19 et 20 octobre. En cas de propositions jugées scandaleuses par certaines d’entre elles, d’aucuns craignent un boycott de la conférence par la CGT et FO, comme ce fut le cas en 2014. Le patronat, lui aussi, pourrait monter au créneau si, à l’inverse, le rapport impose, par exemple, de nouveaux thèmes de négociation

obligatoires dans l’entreprise (sous-traitance, responsabilité sociale...), ou exige un « agenda » de négociation. D’autant que le comportement des organisations patronales, et notamment du Medef, pourrait se durcir à l’approche de la présidentielle. Pour toutes ces raisons, une partie de l’exécutif pourrait être tenté de calmer le jeu. « Combrexelle a été choisi pour enterrer le dossier, estime un observateur de la scène sociale. Car l’Elysée n’a pas envie d’ouvrir la boîte de Pandore, avec des propositions explosives, côté syndical comme patronal. » Sans compter les autres sujets sociaux brûlants qui ne vont pas manquer dans les mois qui viennent : négociation sur l’assurance chômage, sur les retraites complémentaires, rapport sur le compte personnel d’activité (CPA), solution de rechange à trouver après la censure par les « sages » de la barémisation des indemnités prud’homales... Au milieu de ce champ de mines, la simplification du code du travail – autre volet avancé par Valls – pourrait tourner court. Signe, d’ailleurs, que cet agenda sensible et chargé n’a pas échappé en haut lieu : l’Elysée semble prendre tout son temps pour trouver le bon remplaçant à Rebsamen au ministère du Travail. ◀



idées&débats

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Les ambitions bridées de Manuel Valls



Par
**Jean-Francis
Péresse**

La réécriture
du Code
du travail
devrait aller
de pair
avec une
libéralisation
du temps
de travail.

Les socialistes ont décidément une curieuse conception de l'enseignement. Après avoir suivi leur université, on y voit moins clair qu'avant. Avant l'université d'été du PS à La Rochelle, on avait cru comprendre avec le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, qu'il n'y avait plus qu'une ligne économique chez les socialistes au pouvoir, un libéralisme protecteur en rupture avec le dirigisme malthusien des années Jospin-Aubry. Après La Rochelle, on se rend compte que ce n'est pas si simple. Que la social-démocratie version Manuel Valls est décidément un objet à géométrie variable, dont les contours varient selon les pulsions libérales du Premier ministre et les haut-le-cœur de la gauche du parti. Qui peut comprendre la position du chef de l'exécutif qui, dans un même discours, sanctuarise la durée légale du travail à 35 heures et annonce une réécriture du Code du travail, chiffon rouge agité devant nombre de syndicats et d'élus socialistes ? Bien sûr, il y a une habileté tactique à refermer un front de

débat pour mieux en ouvrir un autre. Mais enfin, il n'est pas certain que ces contorsions servent les entreprises, qui ont maintenant un besoin vital de flexibilité et d'autonomie en matière de droits sociaux, de contrats de travail, de formation professionnelle mais aussi d'organisation et de durée du travail. Laisser entendre – car c'est ainsi que le comprend l'opinion – qu'il ne sera pas possible, dans les actes qui suivront le prochain rapport de Jean-Denis Combexelle sur le Code du travail, de laisser les entreprises déroger par accord aux 35 heures, c'est brider sérieusement les ambitions réformatrices de la fin du quinquennat. C'est laisser inachevée la politique de restauration de la compétitivité. Les baisses de charges du Pacte de responsabilité et de solidarité et le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) ont eu ceci de positif qu'ils ont ramené le coût global de l'heure travaillée en France au niveau de concurrents comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. C'est insuffisant, compte tenu de l'écart de valeur ajoutée au détriment de la France, mais c'est un progrès. Or, avec des salaires nets bien inférieurs de ce côté du Rhin – conséquence de notre généreux modèle social –, l'augmentation de la durée effective du travail sans compensation salariale intégrale reste le seul moyen de baisser le coût unitaire du travail tout en distribuant du pouvoir d'achat. Autrement dit, la simplification du Code du travail et la libéralisation du temps de travail devraient aller de pair. Ce sont les deux faces d'une même médaille. L'une est aussi nécessaire que l'autre pour doper le potentiel d'une économie dont les réglementations et les organisations sont bousculées par le numérique et la vitesse d'innovation.



Lire nos informations
Pages 2-3



A La Rochelle, Valls défend sa politique, une réforme du code du travail et des alliances avec les écologistes

Comme l'année passée, Manuel Valls a profité de son discours de clôture des universités d'été de La Rochelle pour défendre son bilan bec et ongles, mouillant littéralement sa chemise . Et comme l'an passé, il a réussi à faire applaudir son ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, après une énième polémique sur les 35 heures , permettant de conclure sur une note positive ce raout parfois chahuté . Après avoir été hué samedi soir par des jeunes socialistes , Manuel Valls a assumé sa politique, rejetant les « zigzags » en matière de politique économique, « sables mouvants de la défiance ». « Nous continuerons à agir, avec la même force, pour la compétitivité de nos entreprises. -ce sont elles qui embauchent- grâce au CICE et au Pacte de responsabilité et de solidarité. Les acteurs économiques ont besoin de visibilité. Sinon, comment bâtir le moindre projet ou embaucher ? La stabilité, la cohérence, c'est le socle de la confiance », a lancé Manuel Valls . « Les premiers résultats sont là. Ils sont encore insuffisants pour combattre le désespoir de nombre de nos concitoyens, mais suffisants pour affirmer que nous sommes sur la bonne voie, pour raviver l'espoir, pour réussir », a poursuivi le Premier ministre. Pas touche aux 35 heures, mais... Manuel Valls a par ailleurs tenu à clore, une nouvelle fois, le débat sur les 35 heures rouvert par son ministre de l'Economie jeudi. « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il affirmé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi... tout en ne lâchant rien sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, un sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. « Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits -à la formation, à la prise en compte de la pénibilité- mieux assurés pour les salariés », a-t-il défendu face à la salle. Hommage à Hollande Le Premier ministre a aussi défendu les baisses d'impôts à venir et, sur le plan électoral, la gauche « socialiste, écologiste, radicale » à partir « unie » dès le premier tour des élections régionales de décembre, « si possible partout en France ». Une demande qui pourrait rester voeu pieux tant les écologistes ont montré ces derniers jours que l'alliance avec les socialistes n'était plus aussi naturelle qu'auparavant. L'ex-candidat à la primaire socialiste s'est aussi fendu d'un hommage appuyé à François Hollande, « un homme d'Etat qui, depuis la victoire de 2012, avec autorité, pugnacité, sang-froid, préside à la destinée de notre pays ». Un plaidoyer en forme de pommade pour le chef de l'Etat, qui se voit distancer largement par son Premier ministre dans un sondage paru ce dimanche dans Le Parisien . Et qui a rencontré un écho à l'enthousiasme limité de la salle.



Valls insiste sur la nécessité de réformer le droit du travail



LA ROCHELLE (AFP) -

Manuel Valls a appelé dimanche à La Rochelle à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes".

Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était "clos".

"Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail", a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir", a-t-il poursuivi.

Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS.

Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra Nova.

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur "les simplifications possibles" du Code du travail pour rendre "le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace".

Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen "font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace", suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants.

"Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu", a réagi M. Valls.

Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail "clarté et crédibilité", deux principes "aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux", selon lui.

En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé "d'environ 800 articles" à "plus de 8.000", avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être "devenu illisible".

L'empilement des textes "créé une angoisse chez les petits entrepreneurs", "nuisible" à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz l'ayant jugé "courageux".

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de "réécrire" le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat.

A La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés "ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés" et "il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de travail.

"On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie", défendant une gauche "inventive" et qui "s'adapte aux réalités du monde".

"Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits ? à la formation, à la prise en compte de la pénibilité ? mieux assurés pour les salariés", a-t-il défendu.

? 2015 AFP



Valls ouvre la voie à une réforme du Code du travail mais le débat sur les 35 heures est "clos"

Manuel Valls a appelé dimanche à La Rochelle, à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était "clos". "Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail", a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir", a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. Le Premier ministre s'est appuyé sur les travaux de l'ancien ministre Robert Badinter et du juriste Antoine Lyon-Caen, qui "font ce constat d'un code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace", suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. "Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu", a réagi M. Valls. Pour le Premier ministre, les salariés "ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés" et "il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de travail. "On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie", défendant une gauche "inventive" et qui "s'adapte aux réalités du monde". "Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits – à la formation, à la prise en compte de la pénibilité – mieux assurés pour les salariés", a-t-il défendu.



La Rochelle : ce qu'il faut retenir du discours de Manuel Valls

Manuel Valls a conclu dimanche l'université d'été du PS en défendant une gauche fière de ses valeurs et sensible au sort des migrants, et en affichant sa "constance" devant une droite séduite par l'extrême droite. Le Premier ministre, vite en nage dans sa chemise blanche, s'est efforcé pendant plus d'une heure de défendre le bilan du gouvernement, à trois mois de la dernière échéance électorale du quinquennat. Voici ses principales déclarations :

Migrants

Manuel Valls a estimé que les migrants qui « fuient la guerre, les persécutions, la torture, les oppressions doivent être accueillis » en France. « Donc, chaque demande d'asile doit être examinée, rapidement », a ajouté le Premier ministre lors de son discours de clôture de l'université d'été du PS. Les « migrants doivent être traités dignement, abrités, soignés », a-t-il lancé. « Notre devoir, c'est de trouver des réponses durables, fondées sur des valeurs : humanité, responsabilité, fermeté », a expliqué l'ancien ministre de l'Intérieur.

Manuel Valls a cité une phrase inscrite sur le socle de la statue de la Liberté à New York : « Donnez-moi vos pauvres, vos exténués qui, en rangs serrés, aspirent à vivre libres, le rebut de vos rivages surpeuplés, envoyez-moi ces déshérités rejetés par la tempête. De ma lumière, j'éclaire la porte d'or. » Il a appelé par contre à la « fermeté » contre l'immigration économique irrégulière. Manuel Valls fera d'ailleurs un déplacement lundi à Calais avec Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, et deux commissaires européens.

L'union avec les Verts

Manuel Valls a appelé dimanche la gauche « socialiste, écologiste, radicale » à partir « unie » dès le premier tour des élections régionales de décembre, « si possible partout en France ». « C'est unie, oui unie, parce qu'elle a à défendre un bilan », que la gauche doit aborder ce premier tour. « Socialistes, écologistes, radicaux doivent combattre, unis dès le premier tour, dans le Nord-Pas-de-Calais et Picardie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et si possible partout en France », a plaidé le Premier ministre dans son discours de clôture de l'université d'été du PS.

Europe Écologie-Les Verts est depuis plusieurs jours la cible des critiques du PS, en raison de son souhait de se présenter seul au premier tour des élections, ou allié avec le Front de gauche ou une de ses composantes dans au moins quatre régions, dont le Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Paca, où la possibilité d'une victoire du FN n'est pas exclue.

Le Front national

Manuel Valls a dénoncé dimanche à La Rochelle « les barrières qui tombent » après l'invitation de la députée FN Marion Maréchal-Le Pen à un débat organisé par un évêque catholique dans le Var. « Derrière cette vulgaire saga familiale », a dit le Premier ministre dans son discours de clôture de l'université d'été du PS, en référence aux dissensions entre Jean-Marie et Marine Le Pen au Front national, « se profile le risque d'un désastre national », a-t-il mis en garde.

« Quand un responsable du patronat [Charles Beigbeder, qui est revenu sur ses propos, NDLR] dit qu'il n'hésitera pas à voter pour le FN ; quand un économiste connu [Jacques Sapir] appelle à la constitution d'un front anti-euro ; quand un diocèse invite une députée frontiste [Marion Maréchal-Le Pen], qui a tenu des propos hallucinants et hallucinés, qui a tenu des propos d'une profonde gravité sur les protestants de France, ce sont des barrières qui tombent », a jugé le Premier ministre. « Et donc, il ne faut rien abandonner du combat que nous avons mené, notamment lors des municipales, des départementales. Qui le fera, si nous ne le faisons pas ? Car, beaucoup, à droite, sont perdus. Beaucoup semblent prêts à sacrifier leurs principes », a-t-il dénoncé.

Marion Maréchal-Le Pen, réputée proche des milieux catholiques traditionalistes, a participé à

une université d'été samedi dans le Var, à l'invitation de l'évêque de Fréjus-Toulon, Mgr Dominique Rey. La députée FN du Vaucluse y a affirmé qu'il n'y avait, selon elle, pas « d'incohérence » entre la doctrine du FN et celle de l'Église catholique.

La compétitivité des entreprises

Manuel Valls a déclaré dimanche à La Rochelle que le gouvernement continuerait à agir « avec la même force » pour les entreprises, rejetant les « zigzags » en matière de politique économique, « sables mouvants de la défiance ». « Nous continuerons à agir, avec la même force, pour la compétitivité de nos entreprises - ce sont elles qui embauchent - grâce au CICE et au pacte de responsabilité et de solidarité. Les acteurs économiques ont besoin de visibilité. Sinon, comment bâtir le moindre projet ou embaucher ? La stabilité, la cohérence, c'est le socle de la confiance », a déclaré Manuel Valls alors qu'une partie du PS réclamait une réorientation du CICE.

« Aujourd'hui, la croissance est là ; c'est ainsi que nous ferons baisser le chômage. Oh, pas de triomphalisme ! Il y a les incertitudes de la crise financière asiatique. Mais il y a aussi des facteurs positifs : la croissance américaine, la baisse du prix du pétrole, ce qui est bon pour le pouvoir d'achat, la baisse des taux d'intérêt, la baisse de l'euro - bonne pour nos exportations - grâce à la politique favorable de la BCE pour laquelle nous nous sommes battus », a également déclaré Manuel Valls. « Les premiers résultats sont là. Ils sont encore insuffisants pour combattre le désespoir de nombre de nos concitoyens, mais suffisants pour affirmer que nous sommes sur la bonne voie, pour raviver l'espoir, pour réussir », a poursuivi le Premier ministre.

Le droit du travail

Manuel Valls a appelé dimanche à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ».

Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé [...] mais l'avenir », a-t-il poursuivi.

Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. Le Premier ministre s'est appuyé sur les travaux de l'ancien ministre Robert Badinter et du juriste Antoine Lyon-Caen, qui « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. « Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu », a réagi Manuel Valls.

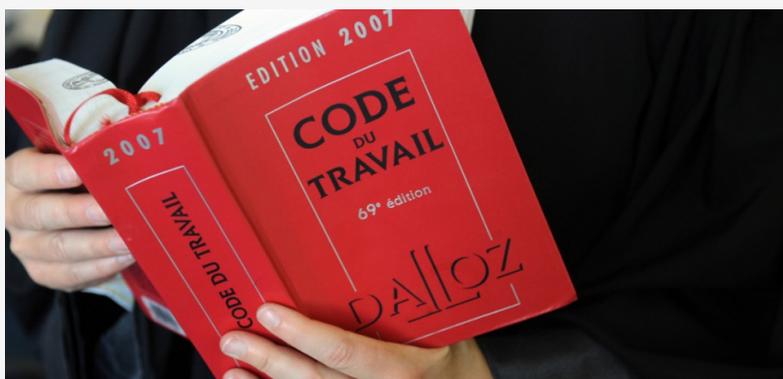
Pour le Premier ministre, les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant ! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

« Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits - à la formation, à la prise en compte de la pénibilité - mieux assurés pour les salariés », a-t-il défendu.



Droit du travail : le gouvernement veut plus de souplesse

Manuel Valls ne souhaite pas revenir sur les 35 heures mais il veut donner plus de place aux accords d'entreprises.



Manuel Valls a appelé dimanche 30 août à La Rochelle à "revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner "plus de latitude" aux employeurs et aux salariés "pour décider eux-mêmes". Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était "clos".

"Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail", a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. "Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir", a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS.

Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra Nova.

Un code du travail trop complexe

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur "les simplifications possibles" du code du travail pour rendre "le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace". Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen "font ce constat d'un code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace", suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. "Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu", a réagi M. Valls.

Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail "clarté et crédibilité", deux principes "aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux", selon lui. En quarante ans, le code, retouché en permanence, est passé "d'environ 800 articles" à "plus de 8.000", avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être "devenu illisible".

L'empilement des textes "créé une angoisse chez les petits entrepreneurs", "nuisible" à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz l'ayant jugé "courageux".

Plus de souplesse

Mais le texte avait suscité une levée de bouclier de la part des syndicats, poussant le ministre du

Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de "réécrire" le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat.

A La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés "ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés" et "il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation" en matière de travail. "On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie", défendant une gauche "inventive" et qui "s'adapte aux réalités du monde".

"Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits - à la formation, à la prise en compte de la pénibilité - mieux assurés pour les salariés", a-t-il défendu.

(Avec AFP)



«Réformons le droit du travail»

Manuel Valls a appelé hier à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra

Nova. Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ». Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail « clarté et crédibilité », deux principes « aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux », selon lui. En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé « d'environ 800 articles » à « plus de 8000 », avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être « devenu illisible ». L'empilement des textes « crée une angoisse chez les petits entrepreneurs », « nuisible » à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz

l'ayant jugé « courageux ».

Un sujet hautement polémique

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de « réécrire » le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat. À La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

■



L'ÉVÉNEMENT

La CFDT exaspérée par la petite phrase du ministre

CÉCILE CROUZEL  @ccrouzel

TRADITIONNELLEMENT, l'université d'été de la CFDT est un séminaire de réflexion, qui se tient à l'abri de la pression médiatique dans un village de l'Essonne. Mais, cette année, le thème choisi « le travail à l'épreuve du temps » s'est retrouvé propulsé au cœur de l'actualité, après la déclaration d'Emmanuel Macron sur la durée du travail à l'université d'été du Medef. Cette agitation en a agacé plus d'un à la CFDT, et notamment son secrétaire général. « *C'est un faux débat, a asséné Laurent Berger. C'est un effet de tribune, on s'emporte et on dit une bêtise sur le fond.* »

De fait, la CFDT assume pleinement les 35 heures. Elle les a défendues mordicus lors de leur mise en place il y a quinze ans. Dans les années 1980 et 1990, elle avait milité pour la réduction du temps de travail. D'ailleurs, les autres syndicats ont également critiqué la déclaration du ministre de l'Économie. « *C'est une ligne politique contre laquelle il faut se battre* », a ainsi insisté Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT.

« *Emmanuel Macron n'est pas le ministre du Travail et de l'Emploi* », ne manque pas de tacler Laurent Berger. Le « vrai », François Rebsamen, même démissionnaire, était présent vendredi à l'université d'été de la CFDT (après avoir décliné l'invitation du Medef). Et il a commencé son allocution par des propos doux aux oreilles de la salle : « *La durée légale du travail, c'est 35 heures, et cela le restera.* »

Si la polémique sur les 35 heures devrait se dégonfler - dans les faits, la législation sur le temps de travail a été assouplie et les Français travaillent plus de 35 heures -, la rentrée sociale ne s'annonce pas moins tendue. Patronat et

syndicats vont se retrouver en octobre pour tenter de sortir les retraites complémentaires de l'ornière - la CFDT déposera à cette occasion ses propres propositions. Les partenaires sociaux entameront ensuite la renégociation de la convention d'assurance-chômage.

Compromis difficile

Et comme si ces deux sujets clivants ne suffisaient pas, dès septembre, seront abordées les questions de l'importance relative de la loi, des accords d'entreprise, de branche et du contrat de travail. Le gouvernement a en effet commandé un rapport sur le sujet à l'ancien directeur du travail, Jean-Denis Combexelle. La CFDT, qui est le chantre du dialogue social, est prête à donner plus de latitude à des accords d'entreprise. D'autant que la centrale gagne des voix aux élections dans les sociétés, notamment au détriment de la CGT. La centrale de Laurent Berger est également ouverte à des évolutions du Code du travail. Pas sûr toutefois qu'il soit possible de trouver un compromis avec les attentes du Medef...

Vendredi, Laurent Berger ne se montrait pas très optimiste sur la capacité des acteurs sociaux et politiques à trouver des solutions, déplorant que les débats aient pris une tournure « *quasi théologique* », où chacun campe sur ses postures. L'approche de l'élection présidentielle ne va pas améliorer les choses. ■